

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 6

Votes pour : 22

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 10/12/2025

Date d'affichage : 24/12/2025

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

L'an **deux mil vingt cinq, le dix sept décembre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL, M. Alain VALETTE, Mme Claudette DUPUY.

22 DEC. 2025

Étaient absents excusés : Mme Nadia PARACHINI, M. Gilles ALARD, M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents non excusés : M. Charles ROUGER, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : Mme Nadia PARACHINI en faveur de M. Alain VALETTE, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Janine CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Martine DAFFOS en faveur de M. Pierre CASTEL, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques SIMON.

Secrétaire : Mme Sophie BOUTTIER.

Délibération n° : **MA-DEL-2025-129**

Domaine : 6.1 - Police municipale

OBJET : Reprise des concessions funéraires en état d'abandon, cimetière Route de Marides

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles 2223-17 et 18 et R2223-12 et 23,

Considérant qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal - Route de Marides, en octobre 2022,

Considérant qu'à l'issue de ce recensement, il a été relevé que plusieurs concessions perpétuelles ont été constatées en abandon,

Considérant que la législation a prévu, pour remédier à ce genre de situation, une procédure permettant aux communes de récupérer les concessions perpétuelles abandonnées,

Il convient de préciser que la commune reste propriétaire des emplacements concédés et que juridiquement, la concession est un droit d'usage d'une parcelle communale,

Considérant la procédure de mise en œuvre par la commune de Quillan :

- Le PV de la 1^{ère} constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles a été effectué par PV n° 2022-04 du 15/04/2022. Le PV a fait l'objet d'un affichage officiel en Mairie et sur les concessions au cimetière.
- Le PV de la 2^{ème} constatation de l'état d'abandon de concessions perpétuelles a été effectué par PV n°2025-02 du 11/06/2025. Le PV a fait l'objet d'un affichage officiel en Mairie et sur les concessions au cimetière.

Considérant que l'ensemble de la procédure a été menée à son terme conformément aux dispositions légales et réglementaires et qu'aucun ayant droit ne s'est manifesté,

Considérant qu'il convient que le conseil municipal autorise Monsieur Le maire à prendre un arrêté pour la reprise des concessions abandonnées, listées ci-dessous :

Liste des concessions abandonnées :

- TRICOIRE Timothée – concession perpétuelle délivrée le 09/05/1893
- BAYLE Marc – concession perpétuelle délivrée le 11/09/1906
- RENON Aurélien – concession perpétuelle délivrée le 06/11/1913
- FONQUERNE Louis – concession perpétuelle délivrée le 25/03/1896
- FAURE Thérèse – concession perpétuelle délivrée le 04/06/1906

A cet effet, il est proposé au conseil municipal :

1. D'approuver le principe de reprise des concessions sus mentionnées.
2. D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre un arrêté municipal par concession prononçant la reprise et en assurer la publicité.
3. D'inscrire les dépenses nécessaires au BP 2026 à la reprise des concessions sus mentionnées.
4. D'approuver la mise en service des terrains repris pour les nouvelles concessions.
5. D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document pour cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 22 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

Mme Sophie BOUTTIER



Pour extrait certifié conforme

Le Maire, M. Pierre CASTEL



2025-130

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-22T11-55-23.00 (MI266415811)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20251222-2025-130-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : RENOUVELLEMENT PEFC

Date de décision : Dec 22, 2025 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [MA-DEL-2025-130.PDF](#)

Préparé

Date 22/12/25 à 11:55

Par [JORDAN Edouard](#)

Transmis

Date 22/12/25 à 11:55

Par [JORDAN Edouard](#)

Accusé de réception

Date 22/12/25 à 12:00

